



Association des sociétés
de développement
commercial de Montréal

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'ASDCM accueille favorablement le budget 2022 de la Ville de Montréal

Montréal, le mercredi 22 décembre 2021 - L'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) accueille favorablement le budget 2022 de la Ville de Montréal déposé aujourd'hui par la mairesse, Valérie Plante.

Une réduction encourageante de l'écart fiscal entre le résidentiel et le non résidentiel

L'ASDCM est heureuse de voir la Ville de Montréal maintenir sa stratégie de réduction de l'écart fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels afin de stimuler le développement économique local, ainsi que les artères commerciales.

La mesure entamée en 2018 de réduire le taux de la taxe foncière entre les immeubles non résidentiels et résidentiels est encore bonifiée. Les premiers 750 000 \$ d'évaluation foncière, fixés en 2021, passent maintenant à 900 000 \$. Cette mesure équivaut à une baisse de 16,5 % de la charge fiscale pour les commerçants.

Par ailleurs, après une année de gel de taxes foncières, les charges fiscales pour les propriétaires d'immeubles non résidentiels augmenteront de 1,5 % en moyenne cette année comparativement à 2% pour les immeubles résidentiels.

« Nous sommes heureux de constater dans le présent budget la poursuite des efforts de l'administration en place afin de réduire le fardeau fiscal entre le secteur résidentiel et non résidentiel. Pour nous, c'est essentiel de continuer dans cette direction pour trouver une équité », a déclaré Billy Walsh, président de l'ASDCM.

Des aides soutenues pour dynamiser la vitalité de nos quartiers

Avec des programmes de soutien aux SDC, de piétonnisation, ainsi qu'une stratégie de développement du centre-ville, la Ville de Montréal dote les SDC de moyens financiers pour répondre à leur mission et soutenir la vitalité commerciale de leur territoire en cette période de recrudescence de la pandémie du COVID-19.

Un budget renouvelé de 4,5 M\$ sera redistribué au SDC pour soutenir leurs opérations avec le programme Réflexe Montréal. Un autre 4 M\$ appuiera la mise en œuvre de projets de piétonnisation des artères ou secteurs commerciaux, suite au succès obtenu par le projet pilote de 2021. Enfin, une nouvelle stratégie de développement économique et une stratégie renouvelée pour le centre-ville en 2022 seront mises de l'avant.

« Les commerçants font face à une période difficile suite à la hausse des cas de COVID-19 et à la mise en place de nouvelles mesures sanitaires, ce qui leur demande encore énormément d'adaptation, de changements et de flexibilité. La reconduction des aides aux SDC et aux commerçants sera essentielle pour faire face aux importants défis qui nous attendent à nouveau », a conclu M. Walsh.

À propos de l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal et des SDC

L'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) regroupe aujourd'hui 20 sociétés de développement commercial (SDC) et leurs 12 500 commerces et places d'affaires, afin d'agir sur la vitalité commerciale et la prospérité durable des quartiers.

-30-

Source : Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM)

Informations : Dany St-Jean, ASDCM, cell. : 514-212-5457